

Information préalable à une **AMNIOCENTÈSE**



**CE DOCUMENT A POUR BUT DE RENFORCER
LES INFORMATIONS QUI VOUS ONT ÉTÉ DONNÉES
ORALEMENT PAR VOTRE MÉDECIN AFIN DE VOUS
EXPLIQUER LE PRINCIPE, L'INTÉRÊT ET LES
RISQUES ÉVENTUELS DE L'AMNIOCENTÈSE.**

Information préalable à une **AMNIOCENTÈSE**

CADRE RÉGLEMENTAIRE DE CET EXAMEN

La pratique de l'amniocentèse est régie par les dispositions légales des articles L2131.1 et R2131-2 du Code de la santé publique. Une consultation médicale doit précéder le prélèvement afin de vous informer sur ses risques inhérents, ses contraintes et ses éventuelles conséquences. Si vous consentez à la réalisation de l'amniocentèse, vous devez cosigner avec le médecin une attestation d'information et en conserver un double. Par ailleurs, votre consentement doit être également recueilli sur un second formulaire conforme au modèle fixé par arrêté du ministère chargé de la santé, pour les analyses réalisées sur le liquide amniotique.

QU'EST-CE QU'UNE AMNIOCENTÈSE ?

Il s'agit du **prélèvement d'une petite quantité du liquide qui entoure le fœtus dans l'utérus (le liquide amniotique)** par ponction à l'aide d'une aiguille au niveau du ventre de la mère. Il est **le plus souvent réalisé pour étudier les chromosomes de l'enfant** (caryotype ou analyse en CGH-array) dans le cadre du diagnostic prénatal de la trisomie 21 mais peut être utilisé également pour rechercher d'autres maladies génétiques. L'examen est **habituellement effectué à partir du 3^e mois de grossesse (soit à partir de 15 semaines d'aménorrhée)**.

COMMENT SE PASSE LE PRÉLÈVEMENT ?

Il n'est pas nécessaire d'être à jeun pour une amniocentèse. Par contre, **il est important que vous apportiez votre carte de groupe sanguin** car, en cas de groupe rhésus négatif, il pourrait être nécessaire de vous faire une injection pour éviter une incompatibilité sanguine avec votre enfant. **Le prélèvement est réalisé stérilement sous échographie** après désinfection du ventre. Le liquide amniotique est prélevé avec une aiguille très fine de moins de

1 millimètre de diamètre. **L'anesthésie locale est inutile** car la douleur provoquée par la piqûre de l'aiguille est souvent proche de celle d'une prise de sang ou d'une injection dans la fesse.

QUELLES SONT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE JUSTE APRÈS ?

Il est conseillé de venir accompagnée. Vous pouvez rentrer chez vous le jour de l'amniocentèse. **Il est important de rester au repos le jour même de l'examen**, mais il n'est pas nécessaire de rester alitée.

QUELS SONT LES RISQUES DE L'AMNIOCENTÈSE ?

La réalisation de l'amniocentèse comporte un **risque inévitable de fausse couche estimé en France entre 0,5 et 1 %** (une à deux fausses couches toutes les 200 amniocentèses). Ce risque de fausse couche peut survenir dans les 8 à 10 jours suivant l'amniocentèse. **Elle se manifeste par des douleurs, des saignements, de la fièvre ou un écoulement de liquide. La survenue de l'un de ces signes doit vous faire consulter d'urgence un médecin ou**

une sage-femme. Parfois, il n'existe aucune manifestation particulière. Exceptionnellement, des infections graves pour la mère et / ou le fœtus ont été rapportées. Dans de rares cas, il pourrait être nécessaire de faire un 2^e prélèvement, après l'échec d'une 1^{re} analyse si la première analyse a échoué.

Certains risques peuvent être favorisés par votre état, vos antécédents ou par un traitement pris avant l'amniocentèse. Il est impératif d'informer le médecin de vos antécédents (personnels et familiaux) et de l'ensemble des traitements et médicaments que vous prenez.



www.anddi-rares.org